



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 9 octobre 2023

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour l'année 2022 au titre du phénomène de « sécheresse-réhydratation des sols » à Banon, Revest-du-Bion et l'Escale

L'état de catastrophe naturelle a été reconnu, pour l'année 2022, pour le phénomène de « Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols », par l'arrêté interministériel no IOME2320254A du 25 juillet 2023, paru au journal officiel du 4 octobre 2023, pour les communes suivantes :

- Banon ;
- Revest-du-Bion ;
- L'Escale.

Les assurés qui ne l'auraient pas déjà fait disposent d'un délai de trente jours à compter de la publication de l'arrêté pour se faire connaître auprès de leur assureur afin de solliciter le bénéfice du dispositif « catastrophe naturelles », prévu aux articles L. 125-1 et suivants du Code des assurances.

**Service de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture
8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex